

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-212

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise CITEOS Saint-Martin-Boulogne TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex afin
de garantir le bon déroulement des travaux d'enfouissement réseaux rue de la Résistance à
WORMHOUT,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement seront interdits rue de la Résistance, rue barrée (sauf riverains et selon avancement du chantier), **et ce, du 14 août au 5 septembre 2025 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CITEOS.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise CITEOS et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et transmis aux riverains, à l'entreprise CITEOS, au SDIS de Wormhout et à Madame la Major de la brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 13/08/2025

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 13/08/2025
le Maire
David CALCOEN

